Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260907-0807092026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 31/08/2026
Date d'affichage : 10/09/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 23
Votants : 27

*Séance **du 7 septembre 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **sept du mois de septembre** à dix-neuf **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BUSIGNIES . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. SOUFFLET . Mmes GUSTAVE . PELOIS. Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL . Ms D'HERVÉ . LATOUCHE . Mmes GAUTHIER . CAPLAN .. M. JEANMOUGIN . Mme GÉRARD . Ms . PERRINE . ROSSÉ . Mmes SAHEL-MILLIOZ . QUILLIVIC.

Absents excusés : Mme JAAFAR
Mme DUCOUDRÉ

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. JORE à M. CHARTIE
Mme GACHOT à M. GILLOT
M. GAULIN-CRESPEL à Mme BARILLOT
M. ICAZE à M. PERRINE

Mme GAUTHIER a été nommée secrétaire.

****

N° 08

OBJET : <u>Modification du tableau des effectifs – Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe TC et création d'un poste d'adjoint technique TC</u>

M. Matthieu MORANGE, Adjoint délégué aux Finances, aux Ressources humaines et à la Vie économique, informe le conseil municipal que l'un des agents du service des Espaces Publics a quitté les services de la collectivité.

Suite à la publication de l'offre d'emploi 14 candidatures ont été reçues, dont une émanant d'un agent statutaire.
La commission de recrutement en a retenu 8 et 6 personnes ont été reçues en entretien, 2 ayant retiré leur candidature.

Le choix s'est porté sur le candidat dont le profil, les compétences, l'expérience sont apparus comme les plus adéquats au regard des fonctions.

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260907-0807092026-DE

Ce candidat ne détient pas de concours de la fonction publique, mais peut intégrer directement le service au grade d'adjoint technique.
L'agent qui a quitté la collectivité détenait celui d'adjoint technique principal de 2ème classe.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

SUPPRESSION DE POSTE

Grade	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint technique principal de 2ème classe	35/35èmes	14 septembre 2026

CRÉATION DE POSTE

Grade	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint technique	35/35èmes	14 septembre 2026

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *La secrétaire de séance,*

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 10/09/2026

La Maire, *La secrétaire de séance,*